



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 AVRIL 2018

### Délibération

**2018 – 28 MODIFICATION DE LA DELIBERATION PORTANT ELECTION DE LA COMMISSION  
D'OUVERTURE DES PLIS POUR TOUTES LES PROCEDURES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
DE LA VILLE**

**Président de séance :** Monsieur Jean-Philippe MACHON

**Présents : 27**

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Christian BERTHELOT, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Fanny HERVE, Nicolas GAZEAU, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, François EHLINGER, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Josette GROLEAU

**Excusés ayant donné pouvoir : 7**

Marie-Line CHEMINADE à Jean-Philippe MACHON, Jean ENGELKING à Annie TENDRON, Dominique DEREN à Dominique ARNAUD, Christian SCHMITT à Nelly VEILLET, Caroline AUDOUIN à Claire CHATELAIS, Philippe CALLAUD à Renée BENCHIMOL LAURIBE, Serge MAUPOUET à Josette GROLEAU.

**Absente excusée : 1**

Brigitte FAVREAU.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Marcel GINOUX

**Date de la convocation :** 05 avril 2018

**Date d'affichage :** 30 AVR. 2018

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.1411-5, L.1411-6 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'élection des membres de la Commission d'Ouverture des Plis pour les délégations de services publics,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Municipal du 16 mai 2014 relative aux modalités d'élection de la Commission d'Ouverture des Plis pour toutes les procédures de délégation de service public de la Ville,

Vu la délibération n° 19 du Conseil municipal du 27 juin 2014 portant élection de la Commission d'ouverture des plis pour toutes les procédures de délégation de service public de la Ville,

Vu la délibération n° 7 du Conseil municipal du 1er mars 2016 portant modification de la délibération sur l'élection de la Commission d'ouverture des plis pour toutes les procédures de délégation de service public de la Ville,

Considérant que la Commission visée aux articles L.1411-5 et L.1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales est appelée à retenir la liste des candidats admis à remettre une offre, à recevoir et analyser



les offres reçues, à donner un avis sur les candidats avec lesquels engager les négociations et à donner un avis sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % pour toutes les procédures de délégation de service public de la Ville,

Considérant que cette Commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de Délégation de Service Public ou son représentant dûment habilité par délégation, le Maire, Président de la Commission, cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Considérant que le comptable de la Ville et un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes siègent également à la Commission avec voix consultative,

Considérant qu'en raison de la démission de Monsieur Jean-Claude LANDREAU, membre suppléant, il y a lieu de procéder à l'élection des membres de cette Commission, dans les conditions précisées par la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2014,

Considérant la liste des candidats suivante :

En tant que titulaires :

Messieurs et Mesdames Nelly VEILLET, Frédéric NEVEU, Christian BERTHELOT, Gérard DESRENTE et Brigitte FAVREAU.

En tant que suppléants :

Messieurs et Mesdames Mélissa TROUVE, Jean ENGELKING, Laurence HENRY et Marcel GINOUX.

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 29 mars 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur le principe d'un vote à main levée.
- Sur l'élection des membres siégeant à la Commission d'Ouverture des Plis.

Sont élus :

Membres titulaires :

Messieurs et Mesdames Nelly VEILLET, Frédéric NEVEU, Christian BERTHELOT, Gérard DESRENTE et Brigitte FAVREAU.

Membres suppléants :

Messieurs et Mesdames Mélissa TROUVE, Jean ENGELKING, Laurence HENRY et Marcel GINOUX.



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions.

**Pour l'adoption : 28**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstentions : 6** (François EHLINGER, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et en celui de Philippe CALLAUD, Josette GROLEAU en son nom et en celui de Serge MAUPOUET)

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Philippe MACHON



En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.